


DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

[Espace presse de la douane](#)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 20 juin 2018

Pythons, boa, crânes de babouins, ivoire, végétaux, coraux ... : la douane saisit 30 espèces protégées au cours de l'opération « Thunderstorm »

La douane française a participé du 1er au 31 mai 2018 à l'opération internationale « Thunderstorm » de lutte contre le commerce illégal d'espèces protégées. Cette opération regroupant 80 pays a été initiée par Interpol dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en coopération avec l'Organisation Mondiale des douanes (OMD). Elle s'inscrit dans la mobilisation de la communauté internationale contre les trafics d'espèces animales et végétales menacées d'extinction.

Ratifiée en France en 1978 et applicable aujourd'hui dans plus de 150 pays, la convention CITES (Convention on International Trade in Endangered Species), dite Convention de Washington, concerne plus de 35 000 espèces sauvages, qu'elles soient commercialisées sous forme de plantes, d'animaux vivants ou de parties qui en sont issues.

Des investigations ont été menées par les services douaniers sur le territoire national, en métropole et en Outre-mer et sur l'ensemble des vecteurs : aérien, routier, maritime ainsi que fret express et postal.

Au total, ce sont 26 constatations qui ont été réalisées. Elles ont permis la saisie de 12 animaux vivants (pythons, boa auxquels il faut ajouter 60 kg de civelles), 4 animaux naturalisés (scorpion, cobra, chouette, buse), 7 parties d'animaux (tête de crocodile, 2 crânes de babouins, 4 carapaces de tortues), 19 objets en ivoire et une défense d'éléphant, près de 20 kg de coraux et coquillages, près de 7 kg de caviar, plus de 20 kg de viande de brousse, près de 500 kg d'espèces végétales (poudre de *hoodia gordonii* et meuble en bois de rose), 8 peaux et articles en peaux (ours et serpents), 31 articles en cuir.

Parmi ces saisies, plusieurs affaires emblématiques, dont :

- le 1er mai, une peau d'ours polaire saisie par les douaniers de Roissy en provenance d'Arménie, destinée aux Pays-Bas ;
- le 3 mai, 60 kg de **civelles vivantes** (alevin de l'anguille) interceptés par les douaniers de Roissy dans les valises de voyageurs en provenance du Portugal qui se rendaient en Chine ;
- le 12 mai, 20 kg de **lambis** saisis par les douaniers de la brigade de surveillance du Marin, en Martinique, sur un passager d'un navire en provenance de Sainte-Lucie ;
- le 15 mai, les douaniers du Havre saisissent un meuble en **bois de rose**, espèce végétale protégée ;
- le 26 mai, 480 kg de **Hoodia Gordonii**, plante de la famille des succulentes reprise à l'annexe II de la convention Cites, interceptés dans le fret d'un vol en provenance d'Afrique du sud et destinés aux Etats-Unis ;
- le 28 mai, au terminal 2 de Roissy, les agents saisissent des **peaux de serpents** et articles en peau de serpents et de crocodiles. Au total 33 spécimens, dans des bagages en provenance du Mali, destinés à la France ;

- enfin le 30 mai, les agents de la brigade de Saint Omer ont saisi 11 **pythons vivants** chez un particulier spécialisé dans la vente de serpents sur Internet.

En 2017, la douane française a réalisé 484 constatations portant sur des spécimens protégés par la convention CITES, parmi lesquels près de 600 animaux vivants et 150 naturalisés, 270 kg d'ivoire brut, plusieurs centaines de kilogrammes d'écailles appartenant à diverses espèces menacées ainsi que des coraux protégés.

POUR ALLER PLUS LOIN

• **Les photos** : <https://www.flickr.com/gp/douaneFrance/Sgm5A3>

Crédit images : Douane française

Contact Presse :

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 - presse@douane.finances.gouv.fr